

# Communiqué de la F.E.D 3 juillet 2017

Communiqué

3 juillet 2017

PLAINTE

A LA COMMISSION EUROPÉENNE

**Les projets d'éolien en mer français autorisés sur la façade Manche-Atlantique sont tous en contradiction avec les politiques de protection de l'environnement marin.**

**Pêcheurs et Associations s'unissent pour dénoncer les incohérences de L'État français dans le développement de l'éolien en mer.**

Une plainte a été déposée le 13 juin 2017 auprès de la Commission Européenne pour infractions au droit communautaire.

L'État français, depuis 2012, conduit à marche forcée des méga-projets d'éolien posé en mer au plus près des côtes et dans des sites protégés et préservés jusqu'à aujourd'hui.

Six projets ont déjà été autorisés par décision préfectorale au mépris de l'activité des pêcheurs côtiers, de l'économie touristique, de l'avis des populations riveraines, de la vie marine. Trois autres projets sont sur le point de l'être.

Ces projets sont attribués à des prix garantis exorbitants : 220 € à 227 €/MWh hors raccordement, c'est à dire deux à trois fois plus cher que des projets comparables en Allemagne ou au Danemark.

De plus l'intermittence de l'éolien oblige à construire des centrales à gaz (par exemple à Landivisiau), ce qui augmente d'autant les émissions de gaz à effet de serre.

De Dunkerque à Oléron, chaque site prévoit de 62 à 83 éoliennes de 185 à 216 mètres de haut. Ces centaines d'éoliennes vont industrialiser un littoral dont le développement économique est basé sur la pêche et le tourisme. Des dizaines de milliers d'emplois sont menacés dans la pêche maritime côtière et l'activité touristique littorale.

La biodiversité marine est exceptionnelle sur cette façade maritime, générant des ressources halieutiques riches et diversifiées qui sont gérées durablement, une faune et une avifaune abondantes, dont de nombreuses espèces rares et d'intérêt international.

Qu'importe ! Le Ministère français de l'Environnement, de l'Énergie, et de la Mer multiplie les dérogations à la destruction des habitats et espèces protégées.

Volontarisme politique et parodie de concertation démocratique rythment l'avancement de ces projets hautement subventionnés qui priment les activités économiques existantes et bafouent les règles de protection des écosystèmes marins.

Pourtant, la santé des écosystèmes marins est indispensable à celle de la planète. La préservation de ce patrimoine commun nous concerne tous.

**La Plainte** s'articule en six points concernant les infractions :

- 1. aux obligations relatives à l'évaluation environnementale préalable,*
- 2. à la planification de l'espace maritime,*
- 3. à l'information et à la participation du public au processus décisionnel,*
- 4. à la protection de la faune et de son habitat,*
- 5. à l'organisation du marché intérieur de l'énergie*
- 6. à l'interdiction des aides d'Etat.*

**Les parties intéressées**

*Collectif Pour Un littoral Sans Eolienne (PULSE)*

*Comité Départemental des Pêches du Nord*

*Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins des Hauts de France*

*Les Pêcheurs de la Seine-Maritime*

*Fédération Environnement Durable (FED)*

*Vent de Colère*

*Robin des Bois*

*Sites et Monuments (SPPEF)*

*Belle Normandie Environnement*

*Associations du Tréport et des Côtes d'Opale Picarde et d'Albâtre*

*Associations de Fécamp*

*Associations de Courseulles et d'Arromanches*

*Associations des baies de Saint-Malo et de Saint-Brieuc*

*Associations de St Nazaire-Guérande et de la baie de Pornichet-La Baule-Le Pouliguen*

*Association NENY de Yeu-Noirmoutier*

Cordialement

Jean-Louis Butré - Président

Fédération Environnement Durable

<http://environnementdurable.net>

[contact@environnementdurable.net](mailto:contact@environnementdurable.net)

tel 06 80 99 38 08